

## CONSEIL SYNDICAL DU 09 AVRIL 2024

### 2024.008 : BUDGET PRIMITIF - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	4	3	14	16

#### Présents

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Christophe LAUFROY, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Claire de CAUSANS (suppléante) ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant), Monsieur Laurent GESLIN (suppléant) ;

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Éric LECOFFRE (suppléant) ;

#### Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, , Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Aline PELISSIER, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Yves PICARDA ;

Procurations : Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS, Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Éric LECOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o

Rapporteur : Monsieur de Carolis Patrick (Désignation en séance à la suite du retrait du Président)

**Considérant** le retrait du Président du PETR pour procéder au vote du Compte Administratif, la présidence est provisoirement confiée à Monsieur Patrick de Carolis, Premier Vice-Président ;

Le Conseil syndical délibère sur le Compte Administratif 2023 du PETR du Pays d'Arles, élaboré selon l'instruction M 57 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Les résultats du Compte Administratif sont détaillés par chapitre dans le tableau ci-après annexé.

Le Compte Administratif 2023 proposé au vote de l'Assemblée, dégage après reprise des résultats de l'année N-1 :

- un résultat global cumulé sur des deux sections de **457.639,74 €**, soit
- un excédent de **322.222,74 €** en section de fonctionnement,
- un excédent de **135.417,00 €** en section d'investissement.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1. **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés dans le tableau ci-annexé ;
2. **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à l'examen ;
3. **DECLARER** que l'exécution budgétaire 2023 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice sont confirmés par la comptabilité du Receveur municipal ;
4. **APPROUVER** le Compte administratif 2023.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président



## CONSEIL SYNDICAL DU 09 AVRIL 2024

Annexe à la délibération n° 2024.008

### PETR DU PAYS D'ARLES - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

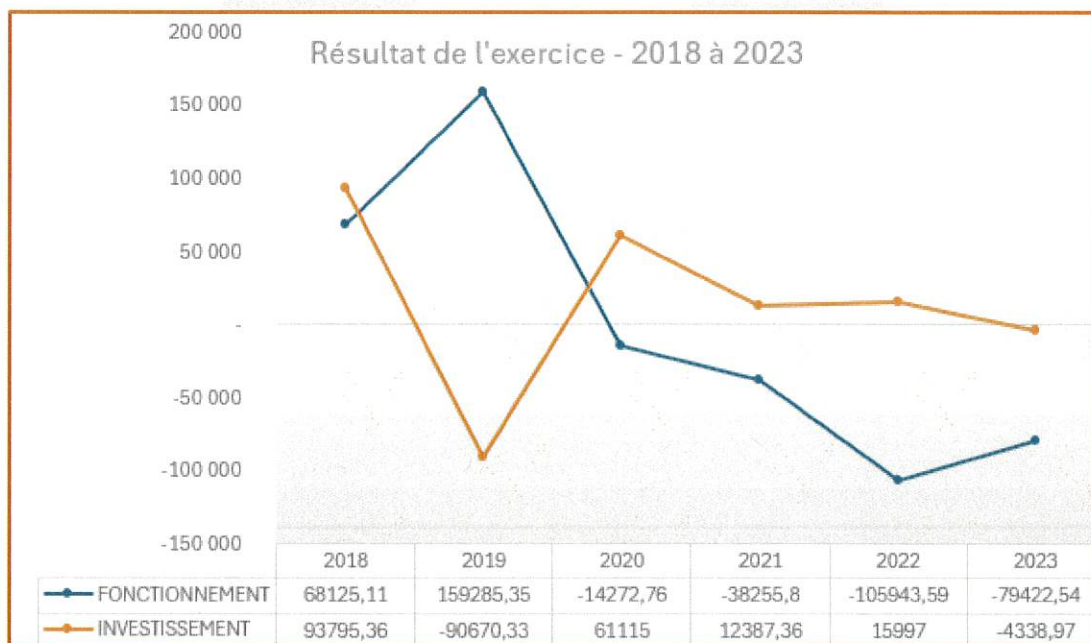
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES
			REPORTS DE CREDIT	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			401 589,43
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	389 154,91		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	615 108,87		
013	ATTENUATION DE CHARGES			1 371,00
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE	36 416,62		10 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	211 317,50		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	398,00		
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 000,00		
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS			1 152 983,52
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			1,90
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			9 188,59
<b>TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 253 391,70</b>	<b>-</b>	<b>1 174 025,01</b>
<b>RESULTAT ANNUEL</b>			<b>- 79 366,69</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>			<b>322 222,74</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES
		CREDIT	REPORTS DE CREDIT	CREDIT
001	SOLDE EXECUTION REPORTE			139 755,97
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE	10 500,00		36 416,62
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-		-
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			20,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 188,59		
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	89,00		
<b>TOTAL D'INVESTISSEMENT</b>		<b>40 775,59</b>	<b>-</b>	<b>36 436,62</b>
<b>RESULTAT ANNUEL</b>			<b>- 4 338,97</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>			<b>135 417,00</b>	

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - NOTE EXPLICATIVE

Le Compte administratif retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées sur l'année écoulée.

L'année 2023 se traduit par un résultat annuel déficitaire en fonctionnement et en investissement, compensé par un résultat excédentaire cumulé sur les exercices antérieurs qui s'élèvent globalement à 457.639,74 €.



Les résultats excédentaires en fonctionnement et investissement sont repris au Budget 2024. Ils financeront en Section de fonctionnement les dépenses de marchés et conventions engagées sur les exercices antérieurs et en Section d'investissement les financements attribués par délibération du conseil syndical aux porteurs de projets Leader, soit 68.457,23 €.

### La Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses de l'action du PETR en termes d'animation territoriale, d'actions sous maîtrise d'ouvrage du PETR et de coopérations avec des tiers publics et privés par voie de conventions de partenariat.

### Dépenses

Le chapitre 011 « charges à caractère général » couvre pour 32 % les dépenses d'administration générale (déplacements, loyers, abonnements, assurances...) et 68% des dépenses d'études et actions déployées par les missions.

202.0251 € de crédits ouverts en dépenses de fonctionnement (chapitres 011 et 65) sont réinscrits au BP 2024 aux budgets spécifiques de la mission d'origine.

Les rattachements au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élèvent à la clôture de 246.507,05 sur un total de 439.495,46 €.

### Recettes

Les recettes du PETR proviennent exclusivement des cotisations de ses membres et de subventions de projets des collectivités locales, l'Etat et l'Europe.

Le PETR ne perçoit ni recette fiscale propre, ni dotations de péréquations.

Les recettes de fonctionnement inscrites au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » ont été perçues intégralement pour la part de cotisations des membres soit 730.000 €, soit 62%.

422.963,52 € de subventions perçues, proviennent à 61 % des ouvertures de crédits au BP 2023 et 36 % de rattachements de l'exercice antérieur.

Le PETR doit préfinancer son programme de travail dans l'attente de la perception des subventions et cotisations de ses membres ce qui fragilise sa situation de trésorerie.

Sa trésorerie est soumise aux contraintes suivantes :

- Les subventions de projets sont versées après réalisation des actions sur justificatifs des dépenses, le PETR en assure l'avance de trésorerie,
- Les fonds territoriaux, Leader et CEE qui ont constitués au budget une avance de trésorerie sur les exercices passés (2018 à 2023) sont attribués (porteurs projets Leader) ou consommés (études PETR sur le fonds CEE).

#### La Section d'investissement

Le Fonds territorial Leader (180.000 € d'enveloppe initiale constituée par des contributions des ECPI échelonnées sur 4 exercices) est inscrit au chapitre 20 du budget. Il vient en contrepartie nationale de projets financés dans la programmation Leader.

A la clôture de l'exercice budgétaire, il est engagé à hauteur de 68% soit 122.472,22€.

Le montant disponible au budget 2024 est 57.257,78€ sur une enveloppe initiale de 180.000 €.

La mobilisation du fonds vient en réduction progressive du résultat cumulé de l'exercice.